

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 04 AVRIL 2023**

**Délibération n° 23-07: Vote du compte administratif 2022 et du compte de gestion 2022 du
syndicat mixte**

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 5722-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte
dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017
portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de
l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver le compte administratif du syndicat mixte et
d'examiner le compte de gestion de l'année écoulée.

Présents : Mesdames Sylvie BONNET, Nadia SEMACHE

Messieurs Pierrick COURBON, François DRIOL, Gérard DUBOIS, Luc FRANCOIS, Eric LARDON, Pierre
LARDON, Yves PARTRAT, Daniel VILLAREALE

Pouvoirs : Madame Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Monsieur François DRIOL,

Madame Irène BREUIL donne pouvoir à Monsieur Daniel VILLAREALE

Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON

Monsieur Sylvain DARDOULLIER donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT

Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Madame Nadia SEMACHE

Monsieur Jérémie LACROIX donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT

Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à Monsieur François DRIOL

Excusés : Monsieur Jean-Yves BONNEFOY

Monsieur Gaël PERDRIAU

Monsieur Philippe VALENTIN

Monsieur Pierre VERICEL

Les tableaux suivants visent à présenter le compte administratif 2022.

Fonctionnement

Dépenses	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.67- Participation au déficit de l'aéroport	780 000,00	585 000,00	0,00
Chap.011- Charges à caractère général	26 000,00	5 157,94	0,00
* Assurances	6 000,00	5 157,94	0,00
* dépenses diverses (insertions, études, ...)	20 000,00	0,00	0,00
Chap.66- Intérêts	65 000,00	63 970,94	0,00
Chap 012 - Charges de personnel	8 000,00	7 001,41	0,00
mise à disposition du personnel	8 000,00	7 001,41	0,00
Chap 67- Charges exceptionnelles	1 160 000,00	0,00	0,00
Subvention exceptionnelle d'équipement	1 160 000,00	0,00	0,00
Chap.022- Dépenses imprévues	52 231,95	0,00	0,00
Chap.023- Virement à la section d'investissement	956 000,00	0,00	0,00
Total	3 047 231,95	661 130,29	0,00

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Recettes	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.74- Participations (contributions des partenaires)	1 461 000,00	1 461 000,00	0,00
* Département de la Loire	628 230,00	628 230,00	0,00
* Saint-Etienne Métropole	445 605,00	445 605,00	0,00
* CCI LYON METROPOLE Saint Etienne Roanne	219 150,00	219 150,00	0,00
* Loire Forez agglomération	102 270,00	102 270,00	0,00
* CC de Forez Est	65 745,00	65 745,00	0,00
Chap.75- Autres produits de gestion courante	257 050,00	257 050,00	0,00
Chap.002- Résultat de fonctionnement reporté	1 329 181,95	0,00	0,00
Total	3 047 231,95	1 718 050,00	0,00

Résultat de fonctionnement antérieur : + 1 329 181,95 €
 Résultat de fonctionnement 2022 (excédent) : + 1 056 919,71 €
 Résultat de fonctionnement cumulé : + 2 386 101,66 €

Investissement

Dépenses	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.16- emprunt et dettes assimilées	290 000,00	289 035,54	0,00
Amortissement de l'emprunt	290 000,00	289 035,54	0,00
Chap.27-Autres immobilisation financières	600 000,00	0,00	0,00
Chap.020- Dépenses imprévues	66 000,00	0,00	0,00
Chap.001- Solde exécution de la section d'investissement reporté	364 884,69	0,00	0,00
Total	1 320 884,69	289 035,54	0,00

Recettes	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	364 884,69	364 884,69	0,00
Chap.021- Virement de la section d'exploitation	956 000,00	0,00	0,00
Total	1 320 884,69	364 884,69	0,00

Solde d'exécution antérieur : - 364 884,69 €
 Résultat d'exécution d'investissement 2022 : + 75 849,15 €
 Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé : - 289 035,54 €

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Ainsi le résultat de clôture est constitué :

- d'un excédent de fonctionnement de :	2 386 101,66 €
- d'un déficit d'investissement de :	- 289 035,54 €
	2 097 066,12 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical

- **approuve le compte de gestion présenté par le Comptable Public pour l'exercice 2022,**

Nombre de votants : 17 représentant 82.525% des voix
Suffrages exprimés : 17 représentant 82.525% des voix
Vote POUR : 17 représentant 82.525% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

- **approuve le compte administratif 2022 conforme au compte de gestion qui fait apparaître les résultats suivants :**

	RÉSULTAT		RESTES À RÉALISER	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes
Investissement	289 035.54		0.00	0.00
Fonctionnement		2 386 101,66	0.00	0.00
TOTAL	289 035.54	2 386 101.66	0.00	0.00

Nombre de votants : 17 représentant 82.525% des voix
Suffrages exprimés : 17 représentant 82.525% des voix
Vote POUR : 16 représentant 77.15% des voix
Vote CONTRE : 1 représentant 5.375% des voix
Abstention : 0

- **affecte les résultats comme suit :**

- Reporter à la section de fonctionnement la somme de 2 097 066.12€ (article 002)
- Reporter le déficit d'investissement de – 289 035.54€ (article 001)
- Affecter à la section d'investissement la somme de 289 035.54€ (article 1068) pour la couverture du besoin de financement.

Nombre de votants : 17 représentant 82.525% des voix
Suffrages exprimés : 17 représentant 82.525% des voix
Vote POUR : 17 représentant 82.525% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

A Saint-Etienne, le 04 Avril 2023
Pour le Président du Syndicat Mixte de
l'Aéroport de Saint-Etienne Loire,
empêché,

François DRUOL
Vice-Président



